

Le 16 septembre 2005

Secrétaire du Bape
Autoroute 30 - Tracé Jean-Leman
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention des membres de la commission du BAPE

**Objet : Transmission de mes préoccupations et mes arguments
Parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et
l'échangeur Jean-Leman**

Messieurs,

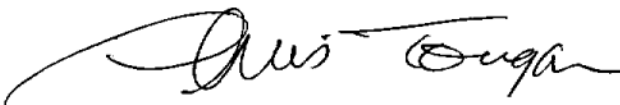
Je vous transmets mes préoccupations et mes arguments contre le tracé Jean-Leman pour le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman.

Si ce tracé du tronçon Jean-Leman avait fait l'objet de discussions, lors des audiences publiques du BAPE en 2002, pour le projet de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine, les audiences actuelles n'auraient pas à avoir lieu. Tout laisse croire à la population qu'on avait oublié de présenter ce tracé ou on avait tout simplement omis de le présenter. Cet oubli ou cette omission démontre, pour ma part, un manque de transparence.

Et maintenant, le ministère des Transports croit que la réalisation du tracé Jean-Leman est essentielle à l'ensemble du projet pour des raisons de fonctionnalité, de sécurité et de visibilité. On a la preuve que le tracé sud présenté aux audiences de 2002 n'avait pas fait l'objet d'une analyse approfondie, ce qui est inacceptable. Malheureusement, la population aura à subir des conséquences désastreuses autant au point de vue financier qu'environnemental. Pour ces raisons, vous devez analyser le projet de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine, dans son ensemble, soit le tracé au sud avec le tracé Jean-Leman.

Si vous décidez de maintenir les mêmes recommandations pour le tracé sud en prêchant que la décision a été prise, je vous demande de considérer l'autoroute 15 avec ces ronds points actuels comme alternative pour le parachèvement de l'autoroute 30. Si vous prenez le temps d'analyser la situation, vous vous apercevrez que ces ronds points actuels ne présentent pas plus de divergences et de convergences que celles présentées pour le tracé Jean-Leman. Et il en coûtera beaucoup moins à la population et ce, à tous les points de vue.

Je vous remercie à l'avance de bien vouloir considérer mon point de vue.

 DENIS TOUGAS